

République Française		
Département de l'Hérault – Arrondissement de Lodève		
Extrait du registre des délibérations		
Communauté de communes du Clermontais		
Date de la convocation	18 Septembre 2018	Séance du : 03 Octobre 2018
	<u>Votes : 40</u>	L'An Deux Mille dix-huit, le 03 Octobre à 18 heures, le Conseil <i>Communautaire</i> , dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle de réunion du Centre aquatique à CLERMONT L'HERAULT, sous la présidence de Monsieur le <i>Président</i> , Jean-Claude LACROIX
Présents : 30	Pour : 40	
Absents : 5	Contre :	
Représentés : 10	Abstention :	

Etaient présents : M. Olivier BERNARDI (Aspiran), Mme Françoise REVERTE (Aspiran), M. Henri JURQUET (Brignac), Mme Françoise POBEL (Cabrières), M. Claude REVEL (Canet), Mme Bénédicte BENARD (Canet), M. Michel SABATIER (Canet), M. Jean-Claude LACROIX (Ceyras), Mme Berthe BARRE (Ceyras), M. Salvador RUIZ (Clermont l'Hérault), M. Jean GARCIA (Clermont l'Hérault), M. Bernard BARON (Clermont l'Hérault), Mme Elizabeth BLANQUET (Clermont l'Hérault), M. Bernard FABREGUETTES (Clermont l'Hérault), Mme Laure ROBERT (Clermont l'Hérault), M. Olivier BRUN (Fontès), M. Alain BLANQUER (Lieuran Cabrières), M. Daniel VIALA (Mérifons), M. Serge DIDELET (Mourèze), M. Francis BARDEAU (Nébian), Mme Sylvie MALMON (Nébian), M. Bernard COSTE (Octon), M. Claude VALERO (Paulhan), Mme Audrey GUERIN (Paulhan), M. Bertrand ALEIX (Paulhan), M. Laurent DUPONT (Paulhan), M. Christian BILHAC (Péret), M. Christian RIGAUD (Usclas d'Hérault), M. Gérald VALENTINI (Valmascle), M. Eric VIDAL (Villeneuvevette)

Absents représentés : Mme Maryse FABRE (Canet) représentée par M. Michel SABATIER (Canet), Mme Micaela MARTINEZ-ROQUES (Clermont l'Hérault) représentée par M. Jean GARCIA (Clermont l'Hérault), M. Laurent DÔ (Clermont l'Hérault) représenté par M. Salvador RUIZ (Clermont l'Hérault), Mme Arielle GREGOIRE (Clermont l'Hérault) représentée par Mme Elizabeth BLANQUET (Clermont l'Hérault), M. Yvan PONCE (Clermont l'Hérault) représenté par Mme Laure ROBERT (Clermont l'Hérault), Mme Marie PASSIEUX (Clermont l'Hérault) représentée par M. Bernard FABREGUETTES (Clermont l'Hérault), M. Philippe VENTRE (Lacoste) représenté par M. Jean-Claude LACROIX (Ceyras), M. Georges GASC (Paulhan) représenté par M. Claude VALERO (Paulhan), Mme Mylène BOUISSON (Paulhan) représentée par M. Bertrand ALEIX (Paulhan), M. Joseph RODRIGUEZ (Saint Félix de Lodez) représenté par M. Serge DIDELET (Mourèze)

Absents : M. Marc FAVIER (Canet), Mme Yolande PRULHIÈRE (Clermont l'Hérault), Mme Sophie OLLIE (Clermont l'Hérault), M. Alain SOULAYROL (Liausson), M. Jean COSTES (Salasc)

Objet : SYDEL du Pays Cœur d'Hérault – Désignation d'un représentant au sein du Conseil Local de Santé Mentale

Monsieur Lacroix rappelle que les travaux de la Commission Santé du Pays Cœur d'Hérault conduits dans le cadre du Contrat Local de Santé signé avec l'Agence Régionale de Santé Occitanie ont mis en évidence différentes problématiques dans le domaine de la santé mentale.

Ainsi, un diagnostic réalisé en 2017 a mis en évidence un nombre non négligeable de personnes touchées par des troubles psychiques qui s'accompagnent souvent de situations d'isolement, de précarité et de difficultés d'accès aux soins.

Le manque de place ou de formation des professionnels accentue ce phénomène, dans des structures locales mal adaptées.

Au regard de ces constats, la proposition a été formulée de créer un Conseil Local de Santé Mentale (CLSM) composé d'un représentant de chacune des trois intercommunalités du Cœur d'Hérault, et d'un représentant de chacune des communes de CLERMONT L'HERAULT, GIGNAC et LODEVE.

Les objectifs de ce CLSM seront de faciliter les parcours des personnes en souffrance psychique, de renforcer l'offre de prise en charge, de mutualiser les moyens et de soutenir les acteurs de la chaîne de soins, et enfin d'associer les usagers et les familles à ces travaux.

Il est proposé au Conseil communautaire de désigner son représentant au sein du Conseil Local de Santé Mentale du Cœur d'Hérault.

Cette proposition a reçu l'avis favorable de la commission moyens généraux réunie le 19 septembre 2018.

Monsieur Lacroix propose de désigner Monsieur Francis Bardeau comme représentant de la Communauté de communes du Clermontais au sein du Conseil Local de Santé Mentale.

Le Conseil communautaire, ouï l'exposé de Monsieur Lacroix et après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE,

APPROUVE la désignation de Monsieur Francis Bardeau comme représentant de la Communauté de communes du Clermontais au sein du Conseil Local de Santé Mentale

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous actes et pièces relatifs à cette affaire.

Pour extrait conforme,

Le Président de la Communauté
de communes du Clermontais,



Jean-Claude LACROIX